

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusé	2
Pouvoir	2
Votants	19

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le VINGT-CINQ AVRIL à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Étaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Martine TRIVIAUX, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Michel FAURE, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.

Étaient excusés : Joël PEYRY et Benoît DELAVALT

Pouvoir : Joël PEYRY à Michel FAURE, Benoît DELAVALT à Guy LACAM

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Madame Pauline BRETOME a été désignée secrétaire de séance.

Les nouveaux Elus votent le Budget 2014 – Restrictions et Prudence

Guy LACAM déclare cette 1ère séance de la mandature 2014/2020 à 18h30 ouverte. Il donne lecture des membres excusés et des pouvoirs. Sur proposition du Maire, Pauline BRETOME, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de Séance.

1. FINANCES – DEVELOPPEMENT – EMPLOI

En préambule à la présentation budgétaire, le Maire indique que la Commission des Finances s'est réunie et a analysé les différentes propositions des Commissions.

Il remercie chacun des membres pour sa participation active et pour sa contribution à rechercher des économies.

Sindy PICARD, Présidente de la Commission des Finances, présente les enveloppes budgétaires de chacune des commissions.

➤ Budget Général 2014

▪ Enveloppe indemnitaire (Maire, Adjoint, Conseillers Délégués)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1er avril 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 38,50 % - 1er adjoint : 15,50 - Autres adjoints : 10 % - Conseillers municipaux délégués : 5,50 %.

Le Maire a demandé à ce que son indemnité soit réduite de 12 %.

▪ Fonctionnement / Investissement

Le Budget est voté en équilibre.

- Section de Fonctionnement : 2 912 400 €
- Section d'Investissement : 2 685 880 €

▪ Vote des Taux d'imposition

Sur proposition du Maire et de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition :

LIBELLE	TAUX
Taxe d'Habitation	21.35 %
Taxe Foncière (Bâti)	24.94 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	95.68 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	21.65 %

▪ Subventions aux associations

Les membres du Conseil Municipal faisant partie d'une ou des associations, sont sortis à tour de rôle au moment du vote des subventions annuelles.

Malgré les restrictions budgétaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le montant des subventions accordées aux associations.

Par ailleurs, une nouvelle association a été ajoutée à cette liste et recevra une aide de 100 € : il s'agit de l'association « Aux pas des ânes ».

Enfin, Jean-Claude SAISSET, Adjoint, indique que l'association « ACADY » se réunira prochainement pour élire un nouveau Bureau.

▪ Demandes de subventions voyages scolaires

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux élèves domiciliés à Ydes et scolarisés au Collège d'Ydes, pour les voyages suivants :

- Allemagne : 60 € par élève
- Espagne : 50 € par élève
- Toulouse : 20 € par élève
- Le Lioran : 35 € par élève

Par ailleurs, une aide de 1 100 € sera versée à l'association des parents d'élèves du Groupe Scolaire La Fayette d'Ydes, pour la participation de 22 élèves à une classe de mer (soit 50 € par enfant).

▪ Demandes de subventions organismes externes

Sindy PICARD, Présidente de la Commission des Finances donne lecture des demandes des associations extérieures à la Commune. Compte tenu de la nécessité de réduire les dépenses, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ces requêtes.

➤ **Budget annexe Assainissement 2014**

▪ Fonctionnement / Investissement

Ce Budget est voté en équilibre :

- Section d'exploitation : 233 000 €
- Section d'investissement : 445 400 €

➤ **Etablissement d'un Budget annexe Lotissement les Jacquilloux**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes décidant d'effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. Ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M4 dénommé "budget annexe lotissement Les Jacquilloux" qui regroupera l'ensemble des opérations à venir.

La création d'un budget de comptabilité M4 dénommé "budget annexe lotissement Les Jacquilloux", voté par chapitre, permettra de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente.

Il précise que cette opération peut être assujettie à la TVA et demande l'accord pour procéder aux formalités d'inscription auprès du Service des Impôts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de ce budget annexe.

➤ **Dossiers Fonds d'Equipeement des Communes (F.E.C.) et Amendes de Police**

• Fonds d'Equipeement des Communes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de vidéoprotection sur la Commune, approuvé par délibération n° 51-C du 31 mai 2013.

Pour contribuer au financement de cette opération et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter le concours du Fonds d'Equipeement des Communes, à hauteur de 20 %, soit 15 600 €. Le Maire effectuera toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général du Cantal.

• Amendes de Police

Sur accord du Conseil Municipal, le projet d'aménagement d'un parking de la rue Félix Chalignac, dont l'opération est estimée à 50 850 € H.T., sera présenté au titre des « Amendes de Police ».

➤ **Dossier Fonds d'Equipeement des Communes (F.E.C.)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de vidéoprotection sur la Commune, approuvé par délibération n° 51-C du 31 mai 2013.

Pour contribuer au financement de cette opération et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter le concours du Fonds d'Equipeement des Communes, à hauteur de 20 %, soit 15 600 €. Le Maire effectuera toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général du Cantal.

➤ **Commission Communale des Impôts Fonciers**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir une liste de proposition de 24 contribuables, dont deux extérieurs à la Commune, dans laquelle le Préfet retiendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal établit une liste.

➤ **Délégations accordées au Maire**

Le Maire indique que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui confier, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

1 - de procéder, **dans les limites fixées par le conseil**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds (par dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'État), et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Le plafond est proposé à 150 000 € par an, **après avis de la commission des finances**,

2 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un **montant supérieur ou égal à 90 000 € HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **après avis de la commission des finances**,

3 - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans **après avis de la commission permanente**,

4 - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, **après avis de la commission permanente**,

5 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, **après avis de la commission des finances**,

6 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, **après avis de la commission permanente**,

7 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, **après avis de la commission des finances**,

8 - de désigner le ou les conseils juridiques (avocats et/ou experts) et d'ester en justice pour préserver et/ou défendre les intérêts de la commune en justice,

9 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, **après avis de la commission des finances**,

10 - de fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaine, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes, **après avis de la commission des finances**.

11 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme, **après avis de la commission permanente**,

12 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits dans les conditions fixées par le conseil municipal (cette délégation ne peut être accordée qu'au coup par coup à l'occasion de l'aliénation d'un bien), **après avis de la commission permanente**,

13 - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ; le montant proposé est de 150 000 €, **après avis de la commission des finances**.

Le maire, selon l'article L 2122-23 du CGCT, en rendra compte au Conseil Municipal.

➤ **Gratification départ en retraite d'un agent**

Pour le départ en retraite au 1er Mai 2014 de Marie-Paule PLANEIX, Adjoint Technique Territorial Principal, le Conseil Municipal décide d'attribuer à cette dernière une gratification de 340 € sous forme de bons d'achats.

2. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SECURITE**

➤ **Consultations des entreprises pour travaux voirie 2014**

Afin de ne pas prendre de retard dans la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une consultation auprès des entreprises.

➤ **Travaux**

René BERGEAUD, Premier Adjoint, fait état des points suivants :

✓ **Programmation Travaux Urbanisation Voirie Sécurité**

- **Travaux :**

- La sécurisation rue Marmontel (travaux complémentaires pour la récupération des eaux pluviales)
- Des plantations pour dissimuler les murs préfabriqués (consultation en cours)
- La récupération des eaux pluviales à Fleurac (travaux réalisés)
- Le revêtement Impasse du Puy Dieu
- Le revêtement de la cour des écoles
- La réhabilitation de la rue des Myosotis à Fanostre
- La modification du trottoir rue du Dr Alfred Basset
- Le raccordement d'une maison au réseau EU Rue Chabeaudy (travaux réalisés)
- Les frais d'études pour la voirie de la Rue Chabeaudy
- La récupération des eaux pluviales aux Tauves

- **Urbanisation :**

- L'aménagement du carrefour Rue Félix Chalvignac
- Les frais d'études pour l'aménagement du lotissement des Jacquilloux

- **Autres travaux :**

- La création d'un columbarium au cimetière d'Ydes-Centre
- La reprise des concessions au cimetière d'Ydes-Bourg
- Des travaux de voirie en régie

- **Travaux sur le patrimoine bâti communal :**

- La réhabilitation du bâtiment communal rue Victor Hugo (réfection de l'enduit, des portes, aménagement des sanitaires)
- La réhabilitation de l'installation électrique à Ydéalis
- Des travaux aux vestiaires du stade (remplacement des portes et d'un chauffe eau)
- La réparation du haut vent à la salle des fêtes de Fanostre (travaux réalisés)
- La mise en conformité sur les bâtiments communaux

- **Matériel :**

- La facture de petit matériel de tonte pour les services techniques (perche élagueuse, taille haie, débroussailleuse, jeu de lames)
- L'entretien du matériel
- L'entretien de l'épareuse

- **Eclairage Public :**

- La participation communale pour la mise en place du lampadaire à la Gare de Saignes

✓ **Programmation Sécurité et Accessibilité**

- **Accessibilité :**

- La clôture de la gendarmerie et l'automatisation des portails
- L'aménagement de l'accueil de la Mairie
- La mise en accessibilité de l'intérieur de la Mairie

- **Accessibilité voirie et espaces publics :**

- La réalisation de deux emplacements pour personnes à mobilité réduite
- L'accessibilité accès Mairie

- **Sécurité :**

- Une provision pour la signalisation horizontale
- Une provision pour la signalisation verticale
- L'installation de la vidéoprotection

✓ **Travaux des Services techniques**

- Travaux au Musée de Papillons (aménagement d'une cloison et le déplacement de la porte, lasure de la porte d'entrée, mise en place d'une haie de budélias)
- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie – bouchage des nids de poule en enrobé à froid
- Ramassage des encombrants et des déchets verts

➤ **Gestion des Espaces boisés**

Joël PEYRY, Conseiller Délégué, rappelle que la Commune est propriétaire de 75 ha de bois communaux et sectionnaires gérés par l'Office National des Forêts. Cette convention de gestion d'une durée de 25 ans, vient à expiration.

Aussi, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour la gestion des bois communaux.

3. MISE EN ACCESSIBILITE, ARTISANAT, COMMERCE

➤ **Relance Marché**

Alain DELAGE, Adjoint, fait part de la nécessité de relancer le marché et invite le Conseil Municipal à réfléchir sur le jour de la semaine à privilégier.

Par ailleurs, les commerçants et artisans de la Commune sont conviés à participer à une réunion le lundi 12 mai 2014, à 20h00, pour évoquer les préoccupations de leur secteur d'activité et relancer l'association des commerçants et artisans d'Ydes.

4. COMMUNICATION, PATRIMOINE HISTORIQUE, TOURISME

➤ **Flash'Com et Bulletin Municipal**

Jean-Claude SAISET, Adjoint, indique qu'il a été décidé de faire une nouvelle répartition de la parution de ces documents. Un imprimeur a été contacté à cet effet et doit fournir un devis pour la publication de 4 bulletins annuels avec photos.

Un Flash'Com est en cours d'élaboration pour présenter la nouvelle équipe municipale.

Par ailleurs, un stage de perfectionnement en informatique est mis en place à Cybercentre au bénéfice des élus.

5. JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL ENFANCE, DEVELOPPEMENT CULTUREL

➤ **Evolution organisation rythmes scolaires**

Huguette GATINIOL, Présidente de la Commission des Affaires Scolaires, fait part des fonctions de cette commission, à savoir, la garderie, la restauration scolaire, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et le personnel de l'école.

Au niveau des TAP pour la rentrée des vacances de Printemps, il a été décidé de reconduire les ateliers « Mosaïque » et « Détente-Sport », et de proposer une nouvelle activité « Nature-Jardin ».

Les activités périscolaires pour la rentrée de septembre sont en cours de réflexion.

La Commission Menus de la cantine scolaire s'est réunie le 24 avril 2014. Aucun problème de choix de menus n'est à signaler. 130 repas journaliers y sont servis. Le tarif du repas a été légèrement augmenté.

Le personnel de l'école : Huguette GATINIOL et Suzie BOSSARD se sont rendues à l'école pour se présenter aux agents des services, et échanger un dialogue sur leur temps de travail et leurs missions.

➤ **Convention de Gestion de l'A.L.S.H. par la F.A.L.**

Pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la Fédération des Associations Laïques et la commune d'Ydes, qui prendra effet au 1er janvier 2014.

➤ **Développement Culturel et Médiathèque**

Isabelle LAURADOUX, Adjointe, indique que les fonctions des agents de la Médiathèque doivent être redéfinies. Il est, par ailleurs, nécessaires d'organiser plus d'animations pour le bon fonctionnement de cette structure et la redynamiser.

Il est à noter un problème de fournisseur au niveau des tarifs de fournitures pour la Médiathèque.

6. AFFAIRES SOCIALES, FAMILLE, LOGEMENT, SENIORS, SANTE

➤ **Composition définitive du C.C.A.S.**

Il est tout d'abord, rappelé la liste des membres élus au Centre Communal d'Action Sociale, le Maire étant le Président :

Mme Martine TRIVIAUX	Vice-Présidente
Mme Jeannine BROSSARD	Membre
M. Alain DELAGE	Membre
M. Bernard BOUVELOT	Membre
M. Michel FAURE	Membre

Les membres extérieurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont désignés par arrêté comme suit :

M. Denis LOBIT	Membre de la FNATH
M. Robert PERRY	Président du Club du 3 ^{ème} Age
	Directeur/trice EPHAD La Sumène Ydes
Mme Marie-Thérèse TOURNADRE	Membre de l'U.D.A.F.
Mme Josie FREYSSINIER	Membre de l'ADMR

➤ **Fête des Mères**

Martine TRIVIAUX, Adjointe, informe le Conseil Municipal qu'un communiqué sera publié dans le prochain Flash'Com indiquant que la Commune souhaite honorer les parents de familles nombreuses et organiser une cérémonie de remise de Médaille de la Famille Française.

La date limite de dépôt des dossiers auprès de la Mairie est fixée au 15 décembre 2014.

➤ **Personnes Âgées**

Martine TRIVIAUX indique qu'il y a deux centenaires sur la Commune d'Ydes :

- M. SERRE, âgé de 103 ans, domicilié Rue du Docteur Basset
- Mme SAUVEUR, âgée bientôt de 100 ans, domiciliée à la Résidence La Sumène

Par ailleurs, suite à des demandes, une réflexion sera conduite pour organiser la livraison des courses en faveur des personnes âgées n'ayant pas les moyens de se déplacer.

Enfin, une réflexion est engagée pour revoir et améliorer la formule « colis personnes âgées ».

➤ **Santé : Unité Parkinson et Pôle Télémédecine**

Pauline BRETHOME, Présidente de la Commission Santé, donne un compte-rendu de sa Commission, qui s'est réunie le 11 avril 2014.

• **POLE TELEMEDECINE :**

L'objectif principal pour l'année 2014 est :

- de s'inscrire pleinement dans les orientations de l'A.R.S.,
- de s'associer au projet du Conseil Général du Cantal (Cybercantal Télémédecine) pour une meilleure cohérence territoriale,
- de sensibiliser les médecins traitants, qu'il faudra convaincre de l'intérêt du projet.

Gestion financière du Pôle de Télémédecine :

Actuellement, les coûts de fonctionnement sont de **34 000 €/an**.

Il est prévu de créer une Convention d'Objectifs entre la Mairie et l'association TélémédYCA pour bien définir les rôles et obligations de chacun.

Evènements à venir :

-**Rencontre avec le Pr DURIF le 7 mai 2014**, lors de sa venue à l'Unité Parkinson,

Objectif: Recueillir son « annuaire » de patients pouvant bénéficier de téléconsultation sur le pôle d'Ydes plutôt que d'avoir à se déplacer au CHU...

-**Premier essai d'un chariot de télémédecine à l'EHPAD de St ILLIDE, le 16 Mai 2014**, en présence du Conseil Général et du Dr LACHAZE, porteur du projet de télémédecine pour cette EHPAD, dont il est le médecin coordonateur.

• **UNITE PARKINSON :**

-**Organiser une réunion avec les représentants et/ou Membres des Associations** qui pourraient intervenir bénévolement et de façon récurrente au sein de l'unité pour faire découvrir leur art et amener vie et occupation aux malades.

Cette réunion serait organisée par la Commission Santé de la municipalité, en partenariat avec la Direction Hospitalière de Mauriac. Pourraient être présents la Directrice de L'Hôpital, la cadre Infirmière de l'unité, une IDE, une aide-soignante, et le Dr Pauline BRETHOME, médecin Gériatre de l'unité.

-**Participer à l'organisation d'un Colloque sur la Maladie de Parkinson à Ydes**, en partenariat avec l'Hôpital, pour promouvoir l'Unité auprès de l'ensemble des soignants, acteurs dans la prise en charge de la maladie de Parkinson sur la région Auvergne et les départements limitrophes.

-**Budget estimé : 3000 €**

PROJETS DIVERS :

Atelier Chute :

-Organiser de façon récurrente sur différentes communes des ateliers chutes, pour prévenir la chute chez la personne âgée, vivant à domicile, encore autonome. Travail de l'équilibre postural, entretien musculaire, apprentissage du relevé...

Ligne téléphonique de Solidarité :

-Organiser un accueil téléphonique au sein de la mairie, pour réceptionner les demandes d'aides et les orienter vers les organismes sociaux, de santé ou autres de façon précise. Contact pris avec la coordinatrice de la MAIA sur Mauriac, pour créer une fiche de réponse type à fournir pour les problèmes les plus fréquents et également un arbre décisionnel rapide pour trouver vers qui orienter avec coordonnées à fournir.

Il est envisagé d'organiser des visites au domicile des personnes seules et isolées.

OFFRE DE SOIN :

Dr Pauline BRETHOME a, ce même jour, rencontré le Dr JOYEUX Bernard, médecin urgentiste et Président de la Commission Médicale d'Etablissement de l'Hôpital de Mauriac, au sujet de la médecine générale libérale de notre bassin de santé, et son pronostic est très alarmant !

D'ici 2 ans, il y aura 12 départs en retraite ou arrêt d'exercice de nos médecins libéraux (sur le bassin de vie).

Il travaille seul sur un concept de médecine générale salariée de l'Hôpital, avec création de poste de Praticien Hospitalier en Médecine Générale, travaillant sur une maison médicale rattachée à l'Hôpital, mais également en consultations avancées dans les cabinets médicaux des différentes communes... Cette préoccupation devra à mon avis être débattue en Conseil de Communauté de Communes. Et ce projet devra probablement être travaillé, discuté et porté par les municipalités en partenariat avec la population médicale libérale et hospitalière.

7. **GESTION PATRIMOINE, QUALITE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

➤ **Concours Communal de Fleurissement**

Isabelle LAURADOUX, Adjointe, informe le Conseil Municipal que pour la deuxième année consécutive, un concours de fleurissement est ouvert à tous les habitants de la Commune. Une réunion se tiendra prochainement pour fixer le règlement intérieur et la date d'inscription. Un article sera publié, à cet effet, sur le prochain Flash'Com.

➤ **Concours Départemental « Villes et Villages Fleuris »**

Le Maire indique qu'à l'occasion du lancement du concours départemental 2014 des Villes et Villages Fleuris, la Commune d'Ydes se portera candidate.

8. **VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION, SPORTS POUR TOUS**

➤ **Utilisation des Salles**

Marc LASSAGNE, Conseiller Délégué, indique qu'il est nécessaire d'établir un nouveau règlement intérieur pour la gestion des salles communales et leur état des lieux. Une réflexion va être conduite en ce sens.

➤ **Prochaines manifestations**

Bernard BOUVELOT, Conseiller Délégué, informe le Conseil Municipal des prochaines manifestations :

- Tournoi de Foot Sumène Artense : 26 et 27 avril 2014
- Championnat par Equipes du Tennis : du 27 avril au 1er juin 2014
- Fête Patronale de Fanostre : 7 et 8 juin 2014
- Fête du Collège : 13 juin 2014
- Gala de Danse YCDA : 14 juin 2014
- Fête des Ecoles : 21 juin 2014
- Tournoi associatif de la Pétanque : du 30 mai au 29 juin 2014
- Fête Patronale d'Ydes-Centre : 5 et 6 juillet 2014

S'agissant de cette dernière manifestation, une réunion à destination des associations d'Ydes est prévue pour animer cette fête.

9. **DEVELOPPEMENT, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ATTRACTIVITE**

➤ **Compte-rendu de la Commission Développement du 19 avril 2014**

En l'absence de Benoît DELAVault, Président de la Commission Développement, le Maire donne un compte-rendu de la Commission qui s'est réunie le 19 avril 2014.

Lors de cette réunion, il a été évoqué le plan d'action suivant :

- Edition d'un article dans le Flash Communal pour informer la population de l'intention de solliciter les jeunes ayant la volonté de participer au Conseil Municipal des Jeunes. Le but étant de donner une place plus importante aux jeunes dans la Commune, de travailler sur l'implication, l'intérêt et l'investissement des jeunes dans les Communes.
- Ressortir le guide d'accueil destiné aux nouveaux habitants pour retravailler son fond et sa forme
- Edition du plan cadastral de la Commune pour travailler sur les orientations de développement à moyen et long terme
- Prendre contact avec une Commune ayant déjà mis en place un Conseil des Jeunes
- Recueillir des informations sur les panneaux d'information numérique pour moderniser l'accueil et la diffusion d'information à la population

10. **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Informations du Maire**

- *« Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne »*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu à cette réunion, accompagné de Martine TRIVIAUX. Il a été fait état de résultats déficitaires (hébergement et soins) dans les établissements gérés par l'association. Le taux de remplissage est insuffisant. Les dotations octroyées par le Conseil Général du Cantal (dépendance) et l'Agence Régionale de Santé (Soins) sont en baisse. S'agissant de l'EHPAD d'Ydes, M. Jean-Bernard CALBERA, Directeur de la structure, est parti et le recrutement d'un nouveau Directeur est en cours.

Enfin, en 2015 se déroulera la phase de mise en sécurité de tout l'établissement. Il faudra attendre la fin du remboursement d'annuité d'emprunt pour réaliser ces travaux qui seront ensuite remboursés par l'EHPAD.

De plus, il conviendra de réfléchir sur la nécessité de clôturer l'enceinte (sécurité par rapport aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer).

- *Affaire NAGTZAAM*

Le Maire rappelle que le Tribunal de Grande Instance a déclaré être incompétent dans cette affaire.

S'agissant de la voirie en cause, c'est une voie de desserte privée dans une enceinte privée. Elle est partie intégrante de l'enceinte de l'EHPAD, et le passage de camions ou autres véhicules non liés au restaurant de l'EHPAD et de l'Unité Parkinson, n'est pas possible.

- *Implantation Agence Bancaire sur l'Avenue Roger Besse*

Avant toute décision, les riverains concernés seront conviés à une réunion d'information.

- *S.I.D.R.E.*

Joël PEYRY indique qu'il a participé, ce jour, au Conseil Syndical du Syndicat des Eaux du Font Marilhou et que M. Daniel SALAVRY a été réélu Président, lui-même ayant été élu Vice-Président, tout comme M. Jacques AUCHABIE.

- *Autres manifestations et dates à retenir*

- Départ en retraite de Mme Marie-Paule PLANEIX
- Départ de M. Jean-Bernard CALBERA, Directeur de La Résidence La Sumène
- Départ de l'Abbé Constant GNANOU fin juin/début juillet 2014
- Samedi 28 juin 2014 : 20ème anniversaire de l'EHPAD d'Ydes
- En raison des 1er mai, 8 mai et du jeudi de l'Ascension, les services administratifs de la commune seront fermés au public. Une permanence téléphonique sera assurée en cas d'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40